



202605-02CCAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2026

Reçu en préfecture le 12/05/2026

Publié le

ID : 022-212200349-20260511-20260502CCAS-DE

mairie
ti ker

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 11 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 Mai, à 17 heures, le CCAS de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Président du CCAS de CAVAN.

Membres élus : 11

Présents : 9 : Maurice OFFRET, Président, Céline TREDAN CABOCO, membre élue, Baptiste LE COZ, membre élu, Magali BODEREAU, membre élue, Didier NEVEUX, membre élu, Pierre-Yves NICOL, membre, Marie-Paule KERAMBRUN, membre, Françoise KERAMBRUN, membre, Marie Joséphine LE BOZEC, membre

Absent avec procuration : 1 : Sylvie LE CARVENNEC, membre élu, à Céline TREDAN CABOCO

Absent sans procuration : 1 : Michel NICOLAS, membre

Date de convocation : 30 Avril 2026

Secrétaire de séance : Sandra LEPAISANT, secrétaire générale de la mairie

Objet : Election du vice-président au Conseil d'Administration

Monsieur le président informe que :

- Vu l'article L.123-6 du code de l'action sociale des familles prévoyant l'élection d'un vice- président au sein du Conseil d'Administration chargé de le présider en l'absence du Président,
- Vu la délibération N° 20260301 du Conseil Municipal de CAVAN du 22 Mars 2026 portant élection du Maire,
- Vu la délibération N°20260413 du 8 avril 2026 du Conseil Municipal de CAVAN, portant élection des membres du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Vu la délibération précédente portant nomination des personnes qualifiées en tant que membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
- Considérant la nécessité de designer un Vice-Président chargé de présider le CCAS en l'absence du Président,

Le Conseil d'administration procède à l'élection du Vice-Président,

L'accord unanime des membres du Conseil d'administration ayant été recueilli, le vote se fera à main levée.



mairie
ti ker

202605-02CCAS

Envoyé en préfecture le 12/05/2026
Reçu en préfecture le 12/05/2026
Publié le
ID : 022-212200349-20260511-20260502CCAS-DE

Une candidature a été présentée en qualité de vice-président :

- Madame Céline TREDAN CABOCO

Nombre de votants : 10

Nombre de voix pour : 10

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à 10 voix pour :

- **Proclame** Madame Céline TREDAN CABOCO, vice-présidente du Conseil d'Administration

Fait et délibéré, à Cavan les jour, mois et an précités

Pour extrait conforme au registre dûment signé

La secrétaire de séance,

Sandra LEPAISANT



Le président,

Maurice OFFRET

M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Saint-Brieuc dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État